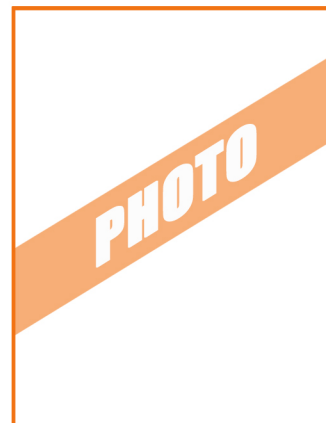




Association
KRAV MAGA 68

Date d'inscription :



Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Date de naissance :

Téléphone :

Profession :

Mail :

Expérience sportive :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Téléphone :

Lien de parenté :

Taille T-Shirt : XS S M L XL XXL (entourez la taille choisie)

Cotisation annuelle (Adhésion du club + Licence fédérale + 1 x T-shirt KM68 + 1 x ceinture)

● Adulte : 195 €

● Enfant/Étudiant(e) : 140 €

● Demi-saison (à partir ou jusqu'à février) : 135 €

● Coquille de protection homme (obligatoire) : 20 €

● Coquille de protection femme (obligatoire) : 20 €

● Possibilité de payer en 2 fois (chèque bancaire)

TOTAL :

☐ payé en chèque

☐ payé en liquide

Documents obligatoires

☐ Certificat médical avec mention « pratique du Krav-Maga » ☐ Autorisation parentale (16 ans et moins) ☐ Photo

L'accès au cours (hors cours d'essai) sera autorisé après la remise de tous les documents obligatoires et le paiement intégral de la cotisation

☒ Je soussigné (Nom + Prénom)

m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association KM68

☒ J'accepte les risques d'un sport de contact-self défense de type Krav-Maga, de porter la tenue officielle (t-shirt du club + pantalon de sport noir + ceinture de grade + équipements de protection à chaque cours

Je déclare sur l'honneur avoir un casier judiciaire vierge et de le présenter sur demande du club

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Adhérent de Krav Maga 68, je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve :

- d'honnêteté,
- de non-agressivité,
- d'humilité,
- de respect de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et de nos partenaires.

En outre, chaque adhérent s'engage à n'utiliser les techniques de Krav Maga que pendant les cours ou dans le seul but de défendre son intégrité physique ou celle de ses proches.

Enfin, chacun devra contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

Utilisation des locaux

Les entraînements se déroulent dans des locaux entretenus, chauffés et éclairés par la Ville de Mulhouse.

Les adhérents sont invités à veiller à la propreté et à la bonne conservation des lieux.

L'accès au tatami est réservé aux adhérents pratiquant pieds nus ou utilisant des chaussures d'entraînement propres, à semelles non-marquantes, destinées à la pratique des arts martiaux en salle, et réservées exclusivement à cet usage par le pratiquant.

Le club n'est en aucun cas responsable de la disparition des objets personnels qui demeurent en permanence sous la responsabilité et la surveillance des adhérents.

Le silence et la discipline sont absolument nécessaires dans les locaux une fois le cours commencé, chacun s'efforçant de respecter les horaires indiqués.

Droit à l'image

Toute personne physique a un droit exclusif sur son image et sur l'utilisation qui en est faite.

Ce droit concerne non-seulement l'image mais aussi tous les éléments constitutifs de la personne (voix, silhouette, etc ...).

Chaque adhérent accepte et autorise que les films, photographies ou toute autre identification de sa personne pris à l'occasion des entraînements, stages, démonstrations ou toute autre manifestation puissent être utilisés par le club à des fins publicitaires.

Etat d'esprit

Le club est une association respectueuse d'un état d'esprit sportif.

Tout propos ou attitude antisportif, injurieux, homophobe, sexiste ou raciste sera sanctionné par une exclusion immédiate et définitive de l'association, dans les conditions détaillées ci-dessous.

Sanctions

L'enseignant peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur, qui ne serait pas à jour de son inscription, qui n'aurait pas fourni son certificat médical d'aptitude, dont le comportement occasionnerait une gêne pour les autres pratiquants.

Le cas échéant, le comité peut, à tout moment et sur décision motivée, exclure de l'association un(e) adhérent(e), sans que celui-ci ou celle-ci puisse prétendre à un éventuel remboursement.